

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	41	32

Date de convocation	22/10/2020
Date d'affichage	23/10/2020

DL20025 **OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL DU SITOM SUD GARD.**

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-neuf octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 18 heures 15 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Jacques BOLLEGUE, doyen d'âge, conformément aux articles L.5211-9 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER.

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Amélie BUTEL, suppléante de M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Alain DALMAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Daniel Jean VALADE suppléant de M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Marc TAULELLE, Mme Dolorès ORLAY-MOUREAU suppléante de M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, Mme Tiphaine LEBLOND suppléante de M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Carole SOLANA suppléante de M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE, M. François COURDIL suppléant de M. Frédéric BEAUME

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Pierre LUCCHINI, M. Frédéric PASTOR, M. Laurent BURGOA, M. Richard FLANDIN, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, Mme Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-François DURAND COUTELLE

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE
Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER
Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS,
Mme Claude de GIRARDI à M. Julien PLANTIER,
M. Jack DENTEL à M. Jacques BOLLEGUE,
Mme Monique BOISSIERE à M. Marc TAULELLE

Secrétaire de séance : François COURDIL

En vertu de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie. Les syndicats mixtes sont donc soumis à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, qu'à défaut de dispositions particulières, les règles relatives à l'élection du Président et des vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont celles qui s'appliquent dans une commune aux maires et maire-adjoints.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur Jacques BOLLEGUE, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance.

Monsieur François COURDIL, benjamin de l'assemblée a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mmes Pascale VENTURINI et Carole SOLANA ont été désignées assesseurs.

Seul M. Richard TIBERINO s'est déclaré candidat à la présidence du syndicat.

A l'issue des opérations de dépouillement dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal de l'élection, M. Richard TIBERINO est élu Président du syndicat du SITOM Sud Gard.

Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral portant création du syndicat mixte du SITOM Sud Gard pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés en date du 12 décembre 1997,

Le Comité Syndical, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats de scrutin,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De nommer M. Richard TIBERINO Président du Comité Syndical du SITOM sud Gard.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Le Président du SITOM SUD GARD

P.O Richard TIBERINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
030-253002950-20201029-DL20025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2020
Affichage : 30/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

